



THURSDAY, OCTOBER 4, 1781.

JEUDI, le 4 OCTOBRE, 1781.

L O N D O N, MAY 26.



Y the private dispatches from Bengal we learn, that a further reinforcement of 300 Europeans and 800 Seapoys had been sent to the relief of the Coromandel coast. Meer Abdullah Beig, Rajah of the Patna country, had raised an army of 10,000 men which are taken into the Company's service. Trejudulia, a fort 100 miles from Calcutta, had surrendered to the Company's arms, and Surkell Cawn had retreated to the Southernmost part of the empire. Allinoader Abdullah Cawn, in the environs of Patna, had raised an army of 20,000 men, and was upon the march to join the Company's troops: The action at Cullastadore was in favour of the Company's army; Lieutenant-colonel Andrews, with his detachment, had taken Sempavaradorr, which belonged to Jan Aldeil Beig, brother to the Rajah of Patna, in which were upwards of 80 pieces of cannon, and 1000 men, who surrendered to the Colonel at discretion. This Rajah's brother is in the interest of the French, consequently in that of Heyder Ali, but is too weak to stand against his brother, united with the Company's forces. The treasury of Bengal has, after paying all army demands near 1,700,000l. which will be made known to the Proprietors at the next general convention. The Company's European army in the Kingdom of Bengal does not consist of less than 6000 men, Seapoys about 46,000, well disciplined, and firmly attached to the Company.

The Prince of Wales has repeatedly desired the King to let him raise a regiment, appoint the officers, and be Colonel of it himself; and at last it is determined that he shall do it. It is to consist of four battalions, of 400 men each, which are to be picked, and under four Colonels commandant en seconde; his Royal Highness has already spoken to several of the nobility to assist him in procuring fine fellows. The regiment is to be one of the finest in Europe; it is easy to guess that the disciplining of it will form no small share of the Prince's employment.

A Surgeon's mate on board the Nonsuch gives a most melancholy detail, in a Letter to his sister, of the havoc on board that ship during the late engagement. The cries and groans of the wounded were shocking beyond all description. Sir James Wallace was in the midst of all; and when he raked the Frenchman, such was the thunder of his guns, that his ship had most justly the name of Nonsuch.

May 29. It is remarkable that Sir James Wallace has had desperate conflicts on the 15th of May three successive years. On the 15th of May, 1779, he was severely handled in the Rose 20 gun ship, by the fort and batteries at Charlestown; the 15th of May following he run the Experiment a-ground in Concale Bay, silenced a fort, and took two frigates; and on the 15th instant he maintained a most gallant action, the event of which was for some time doubtful, against the Languedoc, which had 42 pounders on her main deck, and it is supposed, near 900 men; whilst his ship mounted only 18 pounders, and had about 400 hands, nearly half of whom were on the Surgeon's list, a great sickness having for some time prevailed on board the Nonsuch.

Capture of Gualier, August 3, 1780.

Gualier lies in 26. 10. latitude, and in 10. 5. longitude, West of Calcutta. It is on the road between Agra and Narwaah, about 150 miles North of the Chindi or Ormutti river.

The fort of Gualier stands on a rock, nearly four miles in length, and in many places above four hundred feet in height, in most three hundred, and in none less than one hundred and fifty.

There is only one access to the fort, by a flight of steps, defended on one side by the rock, and on the other by a strong wall, flanked with bastions, and you pass through seven gateways. The place where the troops stormed, is nearly two hundred feet high from the top of the wall.

A tribe of Mewalties, who lived by robbing about this place, informed the Ranna that they had ascended the fort in the night, and found the Chockidars a-sleep; they offered for a large sum of money to lead his troops to that part, and to fix ladders to help them to mount; but the Ranna, not having confidence in his own troops declined the enterprize. On Captain Popham's asking him particulars about the fort, he mentioned this offer, Captain Popham embraced it, and on the Mewalties coming to him, sent them with some spies of his own to the place, directing those to observe narrowly the actions of the Mewalties. The account they brought was satisfactory

L O N D R E S, le 26 MAI.



AR les dépêches privées de Bengal nous apprenons que l'on a envoyé sur la côte de Coromandel un renfort de 300 Européens et 800 Seapoys. Meer Abdullah Beig, Rajah du pais de Patna, avoit levé une armée de 10,000 hommes, qui sont pris dans le service de la Compagnie. Trejudalia qui est un fort à 100 miles de Calcutta, s'étoit rendu aux armes de la Compagnie, et Surkell Cawn s'étoit retiré au plus Sud de dc l'Empire. Allinoader Abdullah Cawn, dans les environs de Patna, avoit levé une armée de 20,000 hommes, et marchoit pour joindre les troupes de la Compagnie. L'action à Cullastadore avoit été en faveur de l'armée de la Compagnie; le Lieutenant-colonel Andrews avec son détachement avoit pris Sempavaradorr, qui appartenoit à Jan Aldeil Beig, frere du Rajah de Patna, dans lequel il y avoit plus de 80 pieces de canons, et 1000 hommes qui se sont rendus à discretion. Le frere du Rajah est dans les intérêts de la France, et conséquemment pour Heyder Ally; mais il est trop foible pour tenir contre son frere joint aux forces de la Compagnie. Le trésor de Bengal, après avoir païé toutes les demandes de l'armée a près de 1,700,000l. que l'on fera savoir aux propriétaires à la prochaine assemblée générale. L'armée Européenne de la Compagnie dans le royaume de Bengal n'est pas moins de 6000 hommes, les Seapoys sont environ 46,000 bien disciplinés et réellement attachés à la Compagnie.

Le Prince de Gales a prié souvent le Roi de lui permettre de lever un régiment, d'en nommer les officiers, et d'en être lui-même le Colonel; et à la fin il a été déterminé qu'il le feroit. Il doit consister en quatre bataillons de 400 hommes chacun, qui doivent être sous le commandement de quatre Colonels commandans en second. Son Altesse Royale a déjà parlé à plusieurs Nobles pour l'aider à avoir de bons garçons, le régiment doit être un des plus beaux de l'Europe; l'on peut deviner aisément que le Prince fera sa principale occupation à le discipliner.

Le second d'un chirurgien à bord du Nonsuch donne le détail le plus triste dans une lettre qu'il écrit à sa sœur, du désordre et du dégât qu'il y avoit à bord de ce vaisseau pendant l'engagement. Les cris et les gemissemens des blessés étoient au-dessus de toute description. Le Chevalier James Wallace étoit au milieu de tous; et lorsqu'il accrocha le vaisseau François le bruit de ses canons étoit tel que son vaisseau méritoit le juste titre de Nonsuch.

Le 29 Mai. L'on remarque que le Chevalier James Wallace a soutenu des actions désespérées le 15 de Mai pendant trois années consécutives. Le 15 de Mai, 1779, il fut bien maltraité dans la Rose de 20 canons, par le fort et batteries de Charlestown; le 15 de Mai suivant il mit l'Experiment à terre dans Concale Bay, imposa silence à un fort et prit deux frégates; et le 15 du présent il a soutenu l'action la plus gallante et dont l'événement a été pour quelque tems douteux, contre le Languedoc qui avoit des canons de 42 livres sur son grand pont, et près de 900 hommes, à ce que l'on suppose, tandis que son vaisseau ne montoit que des canons de 18, et qu'environ 400 hommes, dont près de la moitié étoit sur la liste du Chirurgien, rapport à une maladie qui s'étoit répandue depuis quelque tems à bord du Nonsuch.

Prise de GUALIER, le 3 Aout, 1780.

Gualier est dans 26. 10. de latitude et 80. 5. de longitude, Ouest de Calcutta, il est sur la route entre Agra et Narwaah, environ 150 miles Nord du Chindi ou de la riviere d'Ormutti.

Le fort de Gualier est bâti sur le roc près de quatre miles de longueur, et en plusieurs endroits plus de quatre cents pieds de haut, généralement de trois cents, et au plus bas de cent cinquante pieds de hauteur.

Il n'y a qu'un endroit accessible pour arriver au fort par une suite de marches, défendues d'un côté par le roc et de l'autre par une forte muraille flanquée de bastions, et l'on passe sept portes en chemin. La place où les troupes donnerent l'assaut est près de trois cents pieds de hauteur à prendre depuis le haut de la muraille.

Une tribu des Mewalties qui vivoient à voler à l'entour de cette place, informèrent le Ranna qu'ils avoient monté dans le fort pendant la nuit, et qu'ils avoient trouvé les Chockidars endormis; ils offroient pour une grande somme d'argent d'y conduire ses troupes et de fixer des échelles pour les aider à monter; mais le Ranna n'ayant point confiance en ses troupes ne voulut pas entreprendre ce projet. Comme le Capitaine Popham lui demandoit quelques particularités au sujet du fort, il lui dit l'offre qu'on lui avoit faite, au-

that he prepared with all secrecy and expedition for a surprize. This took up nearly a month, during which interval he obtained a yet further knowledge of the place. Having gotten every thing in readiness on the 3d of August, 1780, about eleven at night, Captain William Bruce, at the head of his grenadiers, marched in front, attended by the engineers, Lieutenant Cameron, and the apparatus for scaling. Captain Popham followed with two Battalions, to support the assailants. Captain M'Cleary was ordered with his battalion to march round towards the town and intercept Ambagee, a chief cantoned in it with 400 horse, Captain Clode was left in charge of the camp, which was left standing at Raypore, about eight miles from Gualier. In this disposition the party marched by private roads, and arrived at the foot of the rock an hour before day light, Captain Bruce's men were provided with socks of strong red linen, stuffed very thickly with cotton, to prevent the noise of their feet in mounting. As the troops arrived, the guard were going their last round, the lights were seen, and the men heard to hemm, as is customary among the native Chockydars. When all seemed quiet, the spies climbed the rock, and ascended the wall, when they brought intelligence all was quiet, Cameron then fixed the wooden ladders, which he mounted, and gave those of rope to the spies, who fixed them by a noose round the battlements. Every thing being in readiness, Captain Bruce mounted with twelve men, and when he had got within the fort, ordered them to sit down as closely as possible under the wall till others had gotten up.

Three Chockydars lay asleep near the place, and three of his seapoys fired rashly, which had nearly blasted the enterprize and sacrificed the little party, for the garrison ran in numbers to the place, but before they had recovered from their astonishment Captain Popham with thirty seapoys had ascended, and the rest were mounting fast. A few shot and rockets were exchanged, but the principal officer of the garrison being wounded, and the enemy confounded at the boldness of the undertaking, took shelter in the inner buildings of the fort to the gateway, from whence they ran in great numbers. No farther resistance was made. The officers collected themselves within one house, and their women, and hung out a white flag. Captain Popham detached a party to receive their arms, granting them quarter. Thus in less than two hours fell the great, and deemed impregnable, fortress of Gualier; not one man killed, and twenty wounded. The enemy attribute the success of the undertaking to divine interposition, and say that they had heard of Captain Popham's intention, and laughed at his presumption. The success was owing in a great measure to the panic caused by the boldness of the enterprize. The Mahratta parties in the country are departing in confusion, and within two days of the surrender of Gualier evacuated eight forts which they had formerly taken from the Ranna of Gohed.

QUEBEC, OCTOBER 4.

On Monday evening last arrived his Majesty's Ship Pandora, Captain Inglis, from a Cruise.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC.		
I N W A R D S.		
Alexander,	John Carson,	from Antigua,
James & William,	Henry Boyton,	— New-York.
O U T W A R D S.		
Terrible,	John Laing,	for St. Christopher's.
Selina,	John Moir,	— Barbados.
Chance,	William Murray,	— Newfoundland.

DISTRICT of } Monday, the 1st. October, 1781.

At a Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh three Pounds ten ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread four pounds ten ounces; and that the Bakers do mark the same with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows:
 Fine Flour 32/6. | Coarse ditto 23/4.
 The prices of Wheat, Barley, Pease, Beans and Oats cannot be ascertained there being none at Market.
 By the Court, D. LYND, C. P.

ADVERTISEMENTS.

Greenwich Hospital.

AGREEABLE to the powers vested in me by the Commissioners and Governours of the Royal Hospital for Seamen at Greenwich, I do hereby call upon all Persons that are, or have been concerned in agency for prizes, condemned at the Court of Vice Admiralty at New-York, immediately to make returns for, and pay to me such forfeited and unclaimed shares of prize and bounty money, as are now become due to Greenwich Hospital. And I do further require all persons concerned to be punctual in making returns and payment to me for all such rights of Greenwich Hospital, at the stated periods directed by Act of Parliament. Attendance will be daily given at the Custom-House.

THOMAS AINSLIE.

Quebec, September 24, 1781.

DISTRICT of MONTREAL.

NOTICE is hereby given, that the next General Quarter-Sessions of the peace, will be held at the Court-house in the City of Montreal, on Tuesday the ninth day of October next, at eleven o'Clock in the forenoon; of which the several Jurors, Constables, Bailiffs and other persons having business to do at the said Session, are required to take notice, and give their attendance accordingly.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Montreal, September 27th, 1781.

Quebec, 3d October, 1781.

THE General Quarter Sessions of the Peace for the City and District of Quebec will be held at the Court-house in the said City on Tuesday the ninth day of October instant, at eleven o'Clock in the forenoon; of which all Peace-officers of the said district and others concerned are required to take notice and give their attendance accordingly.

J. A. SHEPHERD, Sheriff.

NOTICE is hereby given to the public, that by virtue of a Warrant to me directed out of his Majesty's Court of Vice Admiralty for the Province of Quebec, I will expose to sale at the British Coffee-House of Quebec, on Saturday the 6th of October, at one o'Clock in the afternoon, the Ship EARL of GRANVILLE, as she now lies in the Cul-de-Sac, with all her Sails, Tackle, Furniture, Apparel, &c. The Conditions of sale to be made known at the time and place appointed, by

L. SMITH, Marshal.

fitôt le Capitaine Popham saisit cette entreprise, et lorsque les Mewalties vinrent le trouver il les envoya avec quelques-uns de ses espions à l'endroit en question, en recommandant strictement à ceux-ci d'observer les actions des Mewalties. Le rapport qu'ils firent fut si satisfaisant qu'il se prépara avec tout le secret et l'activité possible à une surprize. Cela prit près d'un mois, pendant lequel tems il prit de nouvelles connoissances du fort; après que tout fut prêt, le 3 Août, 1780, vers onze heures du soir, le Capitaine William Bruce, à la tête de ses grenadiers marcha en avant, il étoit suivi de l'Ingenieur le Lieutenant Cameron, aiant les apprêts pour l'escalade. Le Capitaine Popham suivit avec deux bataillons afin de soutenir les assaillans. Le Capitaine M'Cleary eut ordre avec son bataillon de faire le tour de la ville et d'aller intercepter Ambagee, chef qui y étoit cantonné avec 400 chevaux. On laissa le soin du camp au Capitaine Clode que l'on avoit laissé à Raypore, environ huit miles de Gualier. Dans cette disposition le parti marcha par des chemins privés et nous arrivâmes au pied du roc à une heure avant le jour. L'on donna aux gens du Capitaine Bruce des chausses de toile forte rouge, bien doublées de coton, pour prévenir le bruit qu'ils pourroient faire en montant. Comme les troupes arrivoient la garde faisoit sa dernière ronde, l'on vit les lumieres, et l'on entendit les gens cracher avec force, ce qui est d'usage parmi les Chockydars. Lorsque tout nous parut en repos, les espions grimperent le roc et monterent sur la muraille, et ils vinrent nous rapporter que tout étoit tranquille. Cameron fixa pour lors les échelles de bois sur lesquelles il monta et il donna les échelles de corde aux espions, qui les fixerent par des nœuds coulans aux créneaux. Tout étant préparé le Capitaine Bruce monta avec douze hommes, et lorsqu'il fut entré dans le fort il ordonna à ses gens de s'asseoir aussi serrés près du mur que possible jusqu'à ce que d'autres fussent montés. Il y avoit trois Chockydars qui dormoient près de la place, trois de ses Seapoys tirèrent imprudemment, ce qui mit l'entreprise à la veille de manquer et de sacrifier le petit parti, parce que la garnison courut en grand nombre à cet endroit, mais avant qu'ils le fussent remis de leur étonnement le Capitaine Popham monta avec trente Seapoys tandis que le reste montoit vite. L'on tira quelques coups, mais le principal officier de la garnison étant blessé, et l'ennemi ne pouvant revenir de l'impétuosité de l'entreprise, se sauva dans les bâisses intérieures du fort jusqu'à la porte du chemin d'où il couroit en nombre. Il n'y eut pas plus de résistance. Les officiers s'assemblerent dans une maison avec leurs femmes et hisserent un pavillon blanc. Le Capitaine Popham détacha un parti pour recevoir leurs armes, et leur donner quartier. Ainsi en moins de deux heures fut prise cette forteresse de Gualier, que l'on croit imprenable; nous n'eumes pas un seul homme de tué, et il n'y eut que vingt blessés. L'ennemi attribue le succès de l'entreprise à une interposition divine; et il dit qu'il avoit entendu parler de l'intention du Capitaine Popham, mais qu'il avoit ri de la présomption. L'on est redevable en partie du succès à la terreur panique causée par la grandeur de l'entreprise. Les parties de Mahratta dans le pays s'en vont en confusion, et dans deux jours de la prise de Gualier ils ont évacué huit forts qu'ils avoient pris depuis peu du Ranna de Gohed.

QUEBEC, le 4 OCTOBRE.

Lundi dernier au soir arriva le navire de sa Majesté le Pandora, Capitaine Inglis, d'une croisiere.

DISTRICT de } LUNDI, le 1 Octobre, 1781.

Une assemblée des Commissaires de la paix pour le dit district, il est ordonné que le pain blanc d'un shelling pèsera trois livres dix onces, et le pain bis d'un shelling pèsera quatre livres dix onces, et que les boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les prix des articles ci-dessous mentionnés ont été trouvés comme suit:
 La fine Fleur à 32/6. | la grosse Fleur 23/4.
 L'on ne peut fixer le prix du bled, de l'orge, des pois, des fèves et de l'avoine, n'en venant pas au marché.
 Par la Cour, D. LYND, G. P.

AVERTISSEMENTS.

QUEBEC, le 3 Octobre, 1781.

LA Séance de Quartier-générale de la Paix pour la ville et district de Québec se tiendra à la Chambre d'Audience, dans la dite ville, Mardi le neuvieme jour du présent, à onze heures du matin; et tous les officiers de la paix du dit district et autres y concernés sont requis d'en prendre connoissance et de s'y trouver en conséquence.

JA: SHEPHERD, Sheriff.

DISTRICT de MONTREAL.

ON avertit par le présent que la prochaine Séance-générale de Quartier de la Paix pour le dit district, se tiendra à la Chambre d'Audience dans la ville de Montréal, Mardi le neuvieme jour d'Octobre prochain, à onze heures du matin; à quoi les divers Jurats, Constables, Bailiffs et autres gens aiant affaire à la dite Séance, sont requis de faire attention et de s'y trouver au tems sus-indiqué.

Montréal, le 27 Septembre, 1781.

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

L'ON avertit par ces présentes le public, qu'en vertu d'un Ordre à moi adressé par la Cour de Vice-amirauté pour la Province de Québec, j'exposerai en vente au Caffé Britannique à Québec Samedi le 6 d'Octobre, à une heure après midi, le navire EARL of GRENVILLE, actuellement dans le Cul-de-sac, avec toutes ses voiles, cables, grémens et aparaux, &c. et les conditions de la vente seront expliqués au tems et lieu susdits par

L. SMITH, Marshal.

LE soussigné se propose de partir pour l'Angleterre dans la flotte d'Octobre prochain, et comme très peu de personnes ont fait attention au premier avertissement qu'il a fait à ceux qui lui doivent de venir arranger ou payer leurs comptes respectifs—il les prie une seconde fois de le faire avant son départ; et ceux qui ont des prétentions contre lui sont priés de les lui faire savoir pour y satisfaire; il laissera la conduite de ses affaires en son absence à Mr. Wm. Wilson et Mr. James Rowlis.

N. B. Tous les effets qu'il a en main qui resteront invendus seront vendus par encan public dans son magasin le 15 de Novembre prochain—ils sont assez bien assortis et très bon pour un magasin de détail, on pourra en voir l'inventaire en s'adressant à

JOHN THOMSON.

THE subscriber intends for Britain with the next October Fleet, and as but few persons have paid any regard to his former notice for settling or paying off their respective Accounts he again requests it may be done before his departure; and those who have claims against him are desired to bring them in for settlement. The management of his affairs in his absence will be left with Mr. Wm. Wilson and Mr. James Rowlis.

N. B. The Goods he has on hand (if not sold before at private sale) will be sold by public Auction in his shop on the 15th day of November next, they are tolerably well sorted and calculated for a Retail shop. Inventory to be seen by applying to

JOHN THOMSON.

DISTRICT of BY virtue of a Writ of Execution

MONTREAL. Issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Gordien Daillebout Decuisy, Esquire, against the goods and chattels, lands and tenements belonging to the succession of the late widow Joncaire, deceased, in the hands of Antoine Foucher, Esquire, Curator to the said succession, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said succession, a lot or piece of Land, situate at Repentigny, in the district aforesaid, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the River Saint Lawrence and behind by the River L'Assomption, joining on one side to Francois Meunier, and on the other side to Latouche: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by publick vendue, at my Office in the City of Montreal, on Monday the fourth day of February next, at three o'Clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said lot of land and premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, 27th. September, 1781.

DISTRICT de EN vertu d'un ordred'Execution

MONTREAL. Sorti de la Cour des Plaidiers-communs du dit district, à la poursuite de Gordien Daillebout de Cuisy, Ecuyer, contre les biens, terres et possessions appartenant à la succession de la feuë veuve Joncaire, entre les mains d'Antoine Foucher, Ecuyer, Curateur pour la dite succession, à moi adressé, j'ai saisis et pris en Execution, comme appartenant à la dite succession, une portion de terre sise à Repentigny dans le dit district, contenant deux arpens de front sur vingt arpens de profondeur, bornée en front par le fleuve St. Laurent et par-derriere par la riviere l'Assomption, joignant d'un côté à François Meunier et d'autre côté à Latouche: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai en vente publique le dit bien à mon bureau dans la ville de Montréal, Lundi le quatrieme jour de Fevrier prochain, à trois heures dans l'après midi; auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens par hypothèque ou autrement sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le dit jour de la vente.

Montréal, le 27 Septembre, 1781.

An EVENING SCHOOL.

WM. LANGHORN begs leave to acquaint the Public, that his EVENING SCHOOL will commence the 22d Inst. and continue during the Winter at his School in the Upper-town Quebec. Attendance from 6 till 9 o'Clock.

LEFT his Lodgings at Mr. Reid's, the Street under the

Fort, about the 20th September last, 'tis imagin'd in a state of Insanity, HENRY JOHNS, a man about 5 foot 4 inches, near 40 years of age, dark complexion, wears his own black hair curl'd behind, had on when he went away second mourning, a small cock'd hat and black cravat—He came here in the last Fleet from New-York, and 'tis from some circumstances strongly conjectur'd is either secreted in this place by some designing people or drawn from it by their collusions—Any information respecting the above person will be gladly received or reasonable gratuity given by R. NEVISON, opposite Melvin & Will's, Mountain street.

R. NEVISON.

ISAAC ROBERTS purposing to go to England

This fall, requests all persons indebted to him to discharge the same, and those who have any demands on him to send them in for payment; he has the following articles for sale for Cash only, Jamaica Spirits, West-India Rum, Holland's Geneva and French Brandy, Madeira, red and white Port, Claret, Malaga and Fyal Wines, Cinnamon, Pepper-mint and Aniseed Spirituous Waters, Spirits of Wine and Turpentine, Porter, Beer and Cyder in bottles, with a general Assortment of Dry-goods.

Quebec, October 2, 1781.

COMME ISAAC ROBERTS se propose de partir

Pour l'Angleterre cet automne il prie tous ceux qui lui doivent de satisfaire leurs comptes, et ceux à qui il doit de lui envoyer leurs comptes à fin qu'il puisse les payer—Il a à vendre pour argent comptant seulement les articles suivants, de l'esprit de la Jamaïque, du rum des Isles, du genièvre d'Hollande et de l'eaudevie de France, du Madère, du Port rouge et blanc, du claret, du Malaga et du Fayol, des eaux de canelle, Peppermint et d'anis, de l'esprit de vin et de térébentine, de la biere, de porter et du cidre en bouteilles, avec un assortiment général de marchandises sèches.

Quebec, le 2 Octobre, 1781.

To be SOLD privately

By Mr. RULE, at the Black Lion, St. Paul's Street, Lower-town Quebec, the cargo of the Brig Defiance, from London, viz.

- 50 BOXES mould and dipt Candles,
168 Barrels Beef,
50 Ditto Pork,
20 Casks Molasses,
12 Chests Hyson Tea,
8 Hhds. refined Sugar,
260 Kegs pickled Tripe,
1 Case Hard-ware,
1 Bale worsted Stockings,
4 Cases Durham Mustard,
20 Casks bottled Porter,
20 Hhds. drast ditto,
20 Pieces Coniac Brandy,
9 Casks Shoes,
200 Firkins Irish Butter,
6 Cases Bacon,
80 Baskets Cheese,
12 Casks Hams,
9 Bales woollen Drapery,
7 Ditto Mattraffes, Blankets and Coverlids,
18 Firkins white Bread,
18 Ditto split Pease,
6 Ditto whole ditto,
6 Ditto Oatmeal,
177 Barrels French Flour.

A V E N D R E

Par Mr. RULE, au Lion Noir, dans le rue St. Paul, à la Basse-ville de Québec, la cargaison du Brigantin la Defiance, de Londres, savoir :

- 60 BOETES de chandelles au moule et à la baguette,
168 barils de bœuf,
50 Ditto de lard,
20 Tonnes de melasse,
12 Boetes de thé hyson,
8 Tonnaux de sucre raffiné,
260 Petits barils de tripes marinées,
1 Caisse de taule,
1 Bale de bas de laine,
4 Caisse de mouta: de de Durham,
20 Tonnes de porter en bouteilles,
20 Barriques ditto,
20 Pieces d'eaudevie de Cognac,
9 Tonnes de fouliers,
220 Tinettes de beure d'Irlande,
6 Caisse de lard,
80 Paniers de fromage,
12 Caisse de jambons,
9 Balles de draperies,
7 ditto de matelats, de couvertes et de couvertures,
18 Barils de bifeuit blanc,
18 Ditto de pois cassés,
6 Ditto ditto entiers,
6 Ditto de farine d'avoine,
177 Barils de farine Française,

Québec, le 19 September, 1781.

A V E N D R E,

Par ALEX. CAMPBELL & COMPAGNIE, dans la Basse-ville de Québec, Savoir:

- DU vin de Porte rouge en pipes, barriques et quarts,
Ditto en bouteilles en tonneaux de 7 à 10 douzaines,
Ditto blanc en bouteilles,
Du vin d'Espagne en pipes et en barriques,
Du rum des Isles en tonnes, en tierçons et en barils,
Ditto vieux en tierçonset en barils à porter,
Du bœuf d'Irlande en tierçon,
De l'orge en barils,
Du tabac de la Virginie en feuilles,
Des fouliers forts pour le militaira, et de fins,
Des chemises de militaire,
Des poëles doubles complets,
Des couvertes de 2 points à 2 et demi,
De la pluche et des tapis communs de différentes grandeurs,
Des tapis communs et damassés de demi, de 3 quarts et de 4 quarts.

N. B. Les mêmes articles sont vendus par WILLIAM WILSON à Montréal.

Quebec, September 19, 1781.

W H O L E S A L E,

By ALEX. CAMPBELL & Comp. Lower-town Quebec, viz.

- RED Port Wine in pipes, hhd. and quarter-casks,
Ditto bottled in casks from 7 to 10 dozen.
White ditto in bottles,
Spanish Wine in pipes and hhd.
West-India Rum in puncheons, teirces and barrels,
Ditto old in teirces and porter-barrels,
Irish Beef in teirces,
Fine Barley in barrels, Virginia and Maryland leaf Tobacco,
Strong military and fine Shoes,
Military Shirts,
Double Stoves compleat,
Two and 2 and half point Blankets,
Plush and common Carpets different sizes,
One-half, 3-4, and 4-4 common and Damask Carpeting.

N. B. Similar Articles sold by WILLIAM WILSON in Montréal.

A Fréter pour LISBONNE,

LE Brigantin la DEFIANCE, de Londres, Mr. NEAL, Commandant. S'adresser à Mr. R U L E, au Lion Noir, rue St. Paul, dans la Basse-ville de Québec.

For Freight to LISBON,

THE Brig DEFIANCE, of London, Mr. NEAL, Master. Apply to Mr. R U L E, at the Black Lion, St. Paul's Street, Lower-town Quebec.

IL s'est enfui de chez le souffigné le 27 Juin dernier,

un Nègre nommé N E R O, âgé de 24 ans, environ cinq pieds neuf pouces de haut; il a pris avec lui un habit court bleu, doublé de serge rouge, un habit court gris, un ditto de couverture verte, une bougrine verte croisée, un ditto et une paire de grandes culottes de couil, une paire de culottes et une veste de futaine.—Quiconque prendra le dit Nègre et l'amenera à son maître, ou le mettra en lieu de sûreté, recevra une récompense de CINQUANTE SHELLINGS et tous les frais raisonnables en s'adressant à Mr. Wm. LAING à Québec en cas qu'il est pris aux environs, mais s'il est pris près de Montréal il faut s'adresser au propriétaire.

JEAN MITTLBERGER.

N. B. L'on défend par ces présentes à toute personne de retirer ou employer l'esclave ci-dessus désigné, sans quoi ils peuvent être persuadés d'être poursuivis suivant toute la rigueur des loix; l'on prévient tous les Capitaines de vaisseau et autres de ne pas l'amener à leur péril, en ce qu'il en sera fait une stricte recherche, les ordres étant déjà sortis à cet effet.

ces qualités, et dieteront la réponse que le souffigné doit re... sa Majesté Impériale à ce sujet.

(Signé) LE PRINCE de GALLITZIN.

À la Haïe, le 1 Mars, 1781.

Paris, le 12 Avril. Il est arrivé il y a quelques jours un terrible accident à Maubege. L'on essayoit en présence des principaux officiers de l'artillerie l'effet de quelques fusils et pistolets nouveaux que l'on avoit rempli de double et triple charge à cet effet; mais on les tira avant que l'on eut fait le signal pour faire retirer la foule de la direction de ces armes, et il y eut de tués le commandant de l'artillerie, quatre officiers et 35 soldats. Le Roi à cette nouvelle a été réellement affecté.

Il y paroît tous les jours de nouvelles affiches contre le...

DISTRICT de MONTREAL.

Montréal, le 3 Septembre, 1781.

A une assemblée des Commissaires de paix tenue aujourd'hui, le prix du grain et autres articles vendus à Montréal ont été fixés comme suit:

- La grosse Farine ou Farine brute à 15s. par cent.
La Farine entiere 21s. 8d. ditto.
L'avoine 3s. 8d. le minot.
Les Pois à 4s. 2d. le minot.
L'Orge à 3s. 4d. ditto.

L'on ne peut fixer les prix du bled, bled'inde ou autres articles, n'en venant pas au marché. Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de MONTREAL.

Lundi, le 3 Septembre, 1781.

Une assemblée des dits Commissaires quant au poids du pain, il est ordonné qu'il restera pour un mois de la date des présentes au même taux. Par ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT of MONTREAL.

Montreal 3d. Sepr. 1781

At a Meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this Day, the Price of Grain & other Articles as Sold at Montreal was As follows Vizt.

- Coarse flour or Farine Brute at 15h p Ct.
whole flour or Farine Entier at 21h 8d, p Ct.
Oats at 3h 4d p B.
Pease at 4h 2d p B.
Barley at 3h 4d, p B.

There being no wheat, Indn. Corn, or other Articles at Market the Same Cannot be Ascertaind. By order of the Comrs. J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL.

Monday the 3d Sepr. 1781.

At a Meeting of the said Commissrs. respecting the Affize of Bread, It is ordered that the Price and affize of Bread, as last Settled, Should further remain the Same for one Month from this Date. By order of the Commissrs. J. BURKE Cs. Ps.

T O B E S O L D,
THE Farm at La Canardiere, on which D. GALL-
 WEY resides, with or without a few choice Milk Cows, Heifers, Hogs,
 Poultry, Horse, Caleche, Harnesses, Carioles, and from 1500 to 2000 bundles of well
 saved Hay; also a Plow, Carts and farming Utentials; also said GALLWEY's Life
 Interest in the House now occupied by Mr. John M'Cord, in Fabric Street, Upper-
 town of Quebec; to commence from the expiration of Mr. M'Cord's Lease.
 Proposals to be received by Mr. ROBERT RUSSELL, Advocate, Quebec, or by
 said GALLWEY at his said Farm at La Canardiere, who will make the terms of pay-
 ment easy to the purchaser or purchasers. *†

A V E N D R E,
LA Ferme à la Canardiere, sur laquelle demeure
 D. GALLWEY, avec (ou sans) quelques vaches à lait choisies, des génisses, des
 cochons, des volailles, un cheval, une calèche, des harnois, des carioles, et environ de
 1500 à 2000 bottes de foin bien conditionné; aussi une charrue, des charrettes et ustensiles
 de ferme. A vendre parcelllement l'intérêt viager que le dit Gallwey a dans la maison
 maintenant occupée par Mr. John M'Cord, dans la Haute-ville de Québec, rue de la
 Fabrique, à commencer de l'expiration du bail de Mr. M'Cord.
 Les propositions seront reçues par Mr. ROBERT RUSSELL, Avocat à Québec, ou par le
 dit Gallwey à sa dite Ferme à la Canardiere, qui facilitera les termes du paiement à l'ac-
 quéreur ou aux acquéreurs.

E. E D W A R D S,
STATIONER & BOOKSELLER
(From LONDON)
Opposite the Nunnery Hospital,
in the Lower Street, Montreal,
 Has a General Assortment of Paper,
 Account Books, Modern Books, School Books,
 Magazines, Pamphlets, Plays, Prints,
 Paper Hangings, and many other Articles
 To be Sold on the lowest terms.

THE subscriber intending to leave the province this Fall
 requests those who have any demands on him to bring them in on or before the 15th
 October that they may be paid; and all who are indebted to him are desired to discharge
 the same as soon as possible, otherwise he will be under the necessity of putting them into
 the hands of an Attorney.
Quebec, September 22, 1781.
 O. B. WALTON.

He has for sale French Vin de Grave, Vin de Liqueurs, French Brandy and sundry
 articles of Dry-goods, &c. which he intends to dispose of on the lowest terms for money.
COMME le Souffigné se propose de quitter la
 Province cet automne il prie tous ceux qui ont quelques demandes contre lui de
 les répéter le ou avant le 15 d'Octobre prochain pour en être païé; et tous ceux qui lui
 doivent de vouloir paier leurs comptes, autrement il se verra obligé de les mettre entre
 les mains d'un procureur.
Quebec, le 22 Septembre, 1781.
 O. B. WALTON.

Il a à vendre du vin Frai cois de grave, du vin de liqueur, de l'eau de vie de France, et
 autres articles de marchandises sèches qu'il se propose de vendre au plus bas prix pour
 argent comptant.

WHEREAS Catherine M'Leod the Wife of
 John M'Leod, formerly her name Catherine Carr, does not cohabit with the
 said John M'Leod, therefore I do hereby give notice to all person or persons not to har-
 bour her or any of her goods in their Families or Houses, or otherways they will be prose-
 cuted according to Law.
 JOHN M'LEOD.

COMME Catherine M'Leod, femme de Jean
 M'Leod, ci-devant apellée Catherine Carr, n'habite point avec le dit Jean M'Leod,
 c'est pourquoi j'avertis par ces présentes que tous particuliers qui la retireront ou aucuns
 de ses effets dans leurs maisons seront poursuivis suivant la Loi.
 JOHN M'LEOD.

ARCHIBALD FERGUSON, Tailleur, prend la liberté d'in-
 the Shilling Loaf of Brown bread four pounds 2/11 weight 2/11 water un assorti-
 the same with the initial letters of their Names.
 The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows:
 Fine Flour 32/6. Coarse ditto 23/4.

The prices of Wheat, Barley, Pease, Beans and Oats cannot be ascertained there being
 none at Market.
 By the Court, D. LYND, C. P.

ADVERTISEMENTS.
Greenwich Hospital.

AGREEABLE to the powers vested in me by the Commissioners and
 Governors of the Royal Hospital for Seamen at Greenwich, I do here-
 by call upon all Persons that are, or have been concerned in agency for
 prizes, condemned at the Court of Vice Admiralty at New-York, imme-
 diately to make returns for, and pay to me such forfeited and unclaimed shares
 tender make, about five feet seven inches high, more high etc. Greenwich Hospital
 and much freckled, broke out of that part of the Provost Prison in which the Criminals
 are confined, and made his escape, with Irons on his legs, in company with three mili-
 tary Prisoners: Notice is hereby given to all Captains and other Officers of Militia,
 Bailiffs and other His Majesty's liege Subjects in this Province, and they are hereby re-
 quired to use their utmost endeavours to apprehend the said THOMAS READY and to
 carry him before any Magistrate in this Province, in order that he may be secured and
 brought to Justice; and as a further encouragement to such person or persons as shall ap-
 prehend the said THOMAS READY, a reward of FIVE POUNDS and all reasonable
 charges will be immediately paid on application to me at my Office; and all persons are
 hereby warned not to harbour or conceal the said THOMAS READY, or in any wise
 assist him in his escape, as they may depend upon being prosecuted with the utmost seve-
 rity of the Law.
 EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

COMME THOMAS READY, prisonier
 chargé de crime de Felonie, natif d'Irlande, agé d'environ vingt-cinq ans, de
 mince taille, d'environ cinq pieds sept pouces de haut, portant les cheveux bruns courts,
 aiant la peau blanche et beaucoup de rousseurs, a forcé la partie des prisons du Provôt, où
 l'on met les criminels, et s'est enfui les fers aux pieds, avec trois prisoniers militaires;
 l'on avertit par ces présentes tous les Capitaines et autres officiers de Milice, Bailiffs et
 autres sujets lieges de sa Majesté dans cette Province, et il leur est enjoint de faire tous leurs
 efforts pour prendre le dit THOMAS READY et de l'amener devant aucun Magistrat
 en cette Province afin qu'il puisse être gardé à vue et traduit en justice; et pour plus
 grand encouragement ceux qui prendront le dit THOMAS READY auront une
 récompense de CINQ LOUIS et tous les frais raisonnables que je leur paierai en
 s'adressant à moi à mon Bureau; et l'on recommande à toute personne de ne cacher ni
 retirer le dit THOMAS READY, ni l'assister en aucune chose, en ce que ceux
 qui le feront peuvent être certains qu'elles seront poursuivies suivant toute la rigueur de
 la Loi.
 EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

T O U S ceux qui ont quelques demandes à répéter
 contre Mr. Hugh Frazer, Marchand de cette place, sont priés d'envoyer leurs
 comptes à Mr. STEWART, à son bureau dans la Basse-ville de Québec; et tous ceux qui
 doivent au dit Hugh Frazer de paier immédiatement au soussigné, sans quoi ils seront
 poursuivis.
Quebec, le 27 Septembre, 1781.
 CHA. STEWART, Avocat.

A L L Persons who have any demands on Mr. Hugh
 Frazer, of this place, merchant, are requested to send in their Accounts to Mr.
 STEWART at his Office, Lower-town Quebec; and all those who are indebted to the said
 Hugh Frazer are requested to make immediate payment to the Subscriber otherways they
 will be prosecuted.
Quebec, September 27, 1781.
 CHA. STEWART, Advocate.

T O U S ceux qui ont quelques prétensions contre
 Jacques Durward, Marchand de cette ville, sont priés d'apporter leurs comptes
 respectifs dûment attestés au soussigné à son bureau à la Basse-ville de Québec; et tous
 ceux qui doivent au dit Jacques Durward sont requis instamment de paier sans aucun
 délai, afin de prévenir les voies de justice que l'on pourroit prendre.
Quebec, le 27 Septembre, 1781.
 CHA. STEWART, Avocat.

A L L those who have any claims on James Durward
 of this City, Merchant, are desired forthwith to bring in their respective accounts
 properly authenticated to the Subscriber at his office, Lower-town, Quebec. And all
 those who stand anywise indebted to the said James Durward are earnestly entreated to
 make payment without delay to prevent legal steps being taken.
Quebec, September 27, 1781.
 CHA. STEWART, Advocate.

A V E N D R E de Gré à Gré.

U N Emplacement situé à Montréal rue Notre-
 Dame, de la contenance d'environ quarante-cinq pieds de front sur cent pieds de
 profondeur ou environ, tenant par-devant à la dite rue et par-derrière à Monsieur Campion,
 d'un côté au Nord-est à Monsieur Blondeau et d'autre à Monsieur l'Hardy, avec une
 Maison en bois, une voute en plat-fonds, hangar, cour et jardin, et autres commodités
 dessus construites. Pour les conditions de la vente on s'adressera à Mrs. JH. PEPINEAU
 Notaire à Montréal.
 †****†

A V E N D R E par DAVISON & LEES,

L E Sneau le LUCAS, Capitaine Hugh Hamilton,
 maintenant au Quai de Frazer, portant environ 200 tonneaux, bien gréé et bon
 voilier.
 Le 11 Septembre, 1781.

For SALE by DAVISON & LEES,

T H E Snow LUCAS, HUGH HAMILTON, Master,
 now lying at Frazer's wharf, burthen about 200 Tons, well found and a prime
 Sailor.
 September 11th 1781.

A V E N D R E,

L E Fief ou la Seigneurie St. Gilles, située aux environs
 de la riviere du Sault de la Chaudiere, lequel terrain est enclavé entre les Seigneuries de Lau-
 zon, de Tilly, de Ste. Croix, et de Messieurs Cugnet et Tacheraux; ceux qui desireront en faire
 l'acquisition il faut s'adresser au soussigné, rue St. Jean, qui donnera communication du titre de
 concession et aura de la facilité pour une partie du paiement.
 Québec, 22 Août, 1781.
 DENECHAU.

To be SOLD,

T H E Fief or Seigniory of St. Gilles situate about
 the river of the falls of Chaudiere, the said land is surrounded by the Seigniories
 of Lauzon, Tilly, St. Croix, and of Messrs. Cugnet and Tacheraux. Those who may be
 inclined to purchase the same may apply to the subscriber in St. John's street, who will
 communicate the right and title and give easy terms for part of the payment.
 Québec, August 22, 1781.
 DENECHAU.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'Execution sorti de la
 Cour des Plaidoyers-communs pour le dit
 district, à la poursuite d'Antoine Berthe contre les effets, biens, terres et
 possessions de Pierre Gufaman dit Vivarets, j'ai saisis et pris en Execution,
 comme appartenant au dit Pierre Gufaman dit Vivarets, une portion de terre
 située à St. Louis dans la Seigneurie de Vaudreuil du fief dit district, contenant
 trois arpens de front sur vingt arpens de profondeur, bornée par-devant à
 Pierre Déloge, par-derrière aux terres du dit St. Louis, d'un côté à Joseph
 Brunet et d'autre à Joseph Locat, avec une petite maison et autres bâtimens
 y dessus construits: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai les dits biens
 en vente publique à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi le
 quatorzieme jour de Décembre prochain, à trois heures après midi, auxquels
 tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par
 EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens par
 hypothèque ou autrement, sont priés d'en donner avis par écrit au dit Sheriff
 avant le dit jour de la vente.
 Montréal, 2 Août, 1781.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a writ of Execution issued out of the
 Court of Common-pleas for the said district, at
 the suit of Antoine Berthe against the goods and chattels, lands and tene-
 ments of Pierre Gufaman dit Vivarets, to me directed, I have seized and
 taken in Execution as belonging to the said Pierre Gufaman dit Vivarets,
 a lot or piece of Land situate at Saint Louis in the Seigniory of Vaudreuil
 and district aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in
 depth, bounded in the front by Pierre Déloge, behind by the lands of Saint
 Louis aforesaid, on one side by Joseph Brunet and on the other side by Joseph
 Locat, with a small house and other buildings thereon erected: Now this is
 to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue
 at my Office in the City of Montreal, on Friday the fourteenth day of
 December next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place
 the conditions of sale will be made known by
 EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

If any person or persons have any prior claim to the said premises, by
 mortgage or otherwise, they are hereby required to give notice thereof, in
 writing, to the said Sheriff before the day of sale.
 Montreal, 2d. August, 1781.